

# Contrat d'engagement

## FARINES



du 03 oct. 2025 au 12 juin 2026

Mail :  
paniersaulidaire@gmail.com

Contrat à faire en 2 exemplaires (producteur, souscripteur)

### Entre le souscripteur :

Nom : ..... Prénom: .....

Adresse:.....

Tél portable : .....

Mail : .....

### Et le producteur :

**Bruno et Katia FLEURY**

Ferme de Fontenelle 53 rue Sainte Hélène 77320 Saint Mars Vieux Maisons

Tel : 01 64 01 91 37

Mail :

[bioferme.fleury@orange.fr](mailto:bioferme.fleury@orange.fr) n°

Siret : 43404126500019

Préalable

Le site de culture se trouve à Saint Mars Vieux Maisons (77), et le mode de culture est en agriculture biologique. Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP <http://www.amap-idf.org>, et plus précisément à :

#### **a. Engagements du souscripteur :**

- Être adhérent à l'AMAP « Le Panier Saul'idaire »,
- Préfinancer la production,
- Gérer le partage éventuel de ses farines, ses retards et ses absences (vacances, maladie, indisponibilité, etc.) aux distributions et acter que ses farines peuvent être perdues s'il n'a pas fait le nécessaire.

#### **b. Engagements du producteur partenaire :**

- Livrer des produits de qualité, issus de sa production,
- Être présent à quelques distributions, informer régulièrement les adhérents sur l'avancée des cultures, ses savoirs-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales
- être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

**c. Engagements communs :**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés,

Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors présents les souscripteurs de l'AMAP « Le Panier Saul'idaire », l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien fondé des modifications à apporter.

**d. Durée et distribution**

- La distribution des farines aura lieu le vendredi, de 18h15 à 19h45 au centre Associatif des Saules à Savigny-le-Temple horaires modifiables selon restrictions sanitaires).
- Le présent contrat est élaboré pour des livraisons **les 03 octobre et 12 décembre 2025, les 20 mars et 12 juin 2026**
- **Soit 4 livraisons**

**e. Prix des farines et modalités de règlement :**

- Farine de blé fine : poids 2kg: 4.20 € (2.10 €/kg).
- Farine de blé semi-complète : poids 2 kg, prix : 3.80 € (1.90 €/kg)
- Farine de blé complète : poids 2 kg, prix : 3.80 € (1.90 €/kg)
- Farine d'épeautres semi complète (proche type 110): poids 1 kg Prix 3.20 € (3,20 €/kg).
- Farine de petit épeautre semi-complète : poids 900g, Prix 3.20 € (3,55€/kg).
- Petit épeautre en grains : poids 500g : Prix 3.50 € (7 € 00/kg)

**f. Conditions de règlement :**

Le règlement est établi à l'ordre de "**Bruno Fleury**" en 1 ou 2 chèques.

FARINES	Poids/paquet	Prix unitaire x nombre de livraisons	Sous - Total
Farines de blé fine	2kg	4.20 € x 4 livr. x Paq(2kg) /livr	€
Farine blé ½ complète	2 kg	3.80 € x 4 livr. x Paq. (2kg) /livr	€
Farine de blé complète	2 kg	3.80 € x 4 livr. x Paq (2kg) /livr.	€
Farine d'épeautres ½ complète	1 kg	3.20€ x 4 livr. X Paq (1 kg) /livr.	€
Farine de petit épeautre ½ complète	900 g	3.20€ x4 livr. X Paq (900g)/livr	€
Petit épeautre en grains	500g	3.50€ x 4 livr. X /livr	€

**TOTAL =** €

**g. Remise du chèque, montant et échéance :**

BANQUE	Montant	Date du dépôt de chèque
CHEQUE N°	€	Octobre 2025
CHEQUE N°	€	Janvier 2026

Fait à Savigny-le-Temple, le .....

Signature du souscripteur

Signature du producteur